

Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Octobre 2007, numéro dix-neuf

# Perspectives



**CSN**

**La compassion  
au pas de course**



# Deux grands débats : deux façons de faire

**Deux grands débats de société auront cours cet automne au Québec. Le premier sur le financement de la santé se déroulera pratiquement à huis clos, tandis que le deuxième sur les accommodements raisonnables est ouvert à toutes et à tous.**

**L**a Commission Bouchard-Taylor privilégie une approche large touchant à la fois l'interculturalisme, la laïcité, la démographie, l'immigration et la culture québécoise.

Bien sûr, nous savons que tous les conflits sociaux à saveur religieuse ne sont pas le fait des seuls immigrants et immigrantes, et que la très grande majorité d'entre eux ne font aucune demande d'accommodement ou d'ajustement. Malgré cela, ce sont eux qui sont d'abord visés par l'agacement grandissant que la société manifeste devant le prosélytisme religieux. Il faut absolument éviter que

le débat ne dérape. Le sujet est sensible. L'étouffer et le laisser pourrir, sous prétexte de rectitude politique, ne peut que conduire à la montée de l'intolérance, ce qui serait dommageable pour l'ensemble de la société.

La façon dont certains ont mené le débat de la chasse à l'accommodement, en mêlant allègrement le fait divers, le sondage douteux, aux réels problèmes que pose le radicalisme religieux, conduit à une division dans la société et à la montée de généralisations dangereuses.

La CSN entend apporter sa contribution en présentant un mémoire. Il faut arriver à distin-

guer les grands enjeux des petits problèmes, à départager ce qui appartient à la réalité de ce qui relève du préjugé, à mieux définir la laïcité et la portée de la liberté de religion et à réaffirmer des valeurs non négociables telle l'égalité entre les hommes et les femmes.

## Un débat sur la santé... derrière des portes closes

Pour ce qui est du grand débat sur le financement de la santé, nous ne pouvons que dénoncer le secret qui entoure les travaux qui sont menés par le groupe de travail Castonguay. Nous avons





## DOSSIER Santé et sécurité au travail

### 4

## La compassion au pas de course

### 10



réclamé une véritable consultation publique. Bien que la CSN ait réussi après des démarches à se faire entendre, l'idée d'une consultation large reste lettre morte. Les récentes informations selon lesquelles Claude Castonguay est alimenté par des partisans du privé, dont le groupe CIRANO et l'Institut économique de Montréal, jettent une autre douche froide sur la démocratie.

Nous l'avons dit et nous le répétons : confier la direction du groupe de travail à monsieur Castonguay revient à faire entrer le loup dans la bergerie. Ses solutions sont connues depuis longtemps. Déjà dans les années 70, il prônait un système à deux vitesses avec une ouverture à la surfacturation pour certains médecins. La population avait alors exprimé un choix clair pour un système universel public lors d'un grand débat auquel les syndicats ont largement contribué. C'est sous la pression populaire, et malgré lui, que Claude Castonguay est devenu le père de la carte-soleil. On ne doit pas oublier qu'il est aussi l'homme de l'industrie de l'assurance privée, dont il est issu et qu'il a servie toute sa vie.

Pour la CSN, un financement privé implique nécessairement que les individus devront investir plus d'argent. Le débat sur le financement doit donc être public, car il touche tout le monde. Nous mènerons une grande campagne cet automne sur le thème *Le public, c'est la santé pour tout le monde !* pour informer, alerter et faire comprendre les enjeux réels liés à l'offensive actuelle en faveur d'une plus grande place du privé dans le système de santé public. Nous proposerons des solutions concrètes pour améliorer l'accès aux soins dans un système public. Pour faire de cette campagne un succès, nous aurons besoin de votre contribution, parce que la santé, ça concerne tout le monde !

Claudette Carbonneau



## Forum social québécois Une réussite !

### 15

## Les conseils centraux en congrès

### 18



## Journées de la culture La CSN scintille

### 23

## Lois 7 et 8 Nouveau contexte

### 28



## L'invité Roméo Bouchard Libérer les Québécois

### 31

# Santé et sécurité au travail

Textes : Denise Proulx



## Gérer les risques ou les prévenir ?

**Supporter les remarques désobligeantes d'un p'tit boss, passer ses journées à respirer un air chargé de moisissures ou une vie entière au fond d'une mine comporte probablement autant de risques pour la santé des travailleuses et des travailleurs que de sauter entre deux poutres sur un chantier de construction. Autopsie d'une situation qui appelle des améliorations.**

« C'est le risque du métier ! » Qui n'a pas reçu en plein visage cette petite réplique assassine pour se faire clouer le bec à la suite du signalement d'une situation dangereuse dans son milieu de travail. Certes, depuis les années 70, des progrès importants ont été enregistrés en matière de santé et de sécurité au travail, grâce à la persévérance de syndicalistes, notamment à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), pour l'élimination à la source des dangers d'une tâche. Pourtant, depuis deux ans, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a répertorié plus de 400 morts liées au travail. La bataille est donc encore loin d'être gagnée. « C'est vrai, entre autres, chez les jeunes, dont le taux d'accidents de travail est une fois et demi plus élevé que chez les travailleurs expérimentés », déclare Micheline Boucher, conseillère syndicale à la CSN et ergonome de formation.

En effet, même s'ils représentent 10 % de la masse des travailleurs, 16 % des victimes d'accidents sont des jeunes. En 2005, la CSST a déploré 19 213 accidents et maladies du travail chez les jeunes Québécois de 24 ans ou moins, ce qui fait une moyenne de plus de 1600 lésions professionnelles par mois !

### Des maladies insidieuses

Et lorsqu'on parle des milliers de travailleurs en situation de risque, on oublie encore souvent les nouvelles maladies, celles qui grugent le mental, résultant du stress, de la surcharge de travail ainsi que les problèmes musculosquelettiques, associés à des équipements mal adaptés ou à une tâche répétitive. Et qui pense à toutes ces maladies invisibles, comme le cancer, développées à la suite d'un séjour prolongé dans un environnement contaminé ?

Les cas sont nombreux. Prenons l'exemple du plomb. Il existe une norme de quantité de plomb dans le sang pour la population en général. Mais pour les travailleurs et les travailleuses exposés au plomb, cette norme est légalement supérieure. Lorsqu'un travailleur présente un taux de plombémie exagéré, au lieu de modifier les modes de travail et d'introduire de nouvelles techno-

logies, l'employeur le retire de son poste de travail. Ce même travailleur est réaffecté à sa tâche antérieure une fois que le médecin a évalué que ce taux risqué est redevenu « normal ». Autre exemple : au Québec, dans le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, on accepte encore un niveau de bruit professionnel de 90 décibels, alors que sur le plan international, on privilégie de plus en plus une norme à 80 décibels. « C'est une approche médicale et patronale de gestion des risques qui ne vise nullement l'élimination du danger à la source », déplore M<sup>me</sup> Boucher.

Et ce n'est que la pointe de l'iceberg. Car, au Québec, le nombre d'emplois dits atypiques (à temps partiel, temporaire, autonome) connaît une poussée fulgurante, enregistrant une augmentation de 135 % entre 1976 et 1995, alors que l'emploi régulier ne croît que de 6,6 %<sup>2</sup>. Or, ce type d'emploi est source de risques accrus d'accidents et de lésions, car bien souvent les employeurs exigent une grande disponibilité, sans nécessairement garantir en contrepartie des conditions de travail sécuritaires et satisfaisantes. Il en résulte des problèmes d'anxiété, des troubles comportementaux et familiaux. Pire, lorsque les écarts de revenus entre les travailleurs permanents et les travailleurs atypiques sont importants, les plus démunis s'abstiennent de faire des vagues pour sauver leur emploi. « Faut pas laisser aller cela. C'est dans les responsabilités du syndicat local de se préoccuper de la qualité de vie de ses membres. C'est



Photo : Alain Chagnon

**Micheline Boucher,** conseillère syndicale responsable du module prévention-santé-sécurité-environnement au Service des relations du travail de la CSN

en effet une tâche tout aussi importante que celle de la pérennité des emplois », croit M<sup>me</sup> Boucher.

### S'attaquer aux problèmes... ou les contourner ?

D'autant plus que la Loi sur la santé et la sécurité du travail, qui régit tout le domaine de la prévention, fait souvent porter sur l'individu le poids de la preuve qu'une situation ou un lieu de travail est néfaste pour sa santé. « C'est un droit difficile à exercer. Car la pression peut être très négative, surtout dans les milieux non syndiqués ou pour les emplois atypiques », poursuit M<sup>me</sup> Boucher. Et les travailleurs, se sentant incapables de mener la bataille individuellement, utilisent d'autres astuces pour se sortir du pétrin. Certains changent d'emploi ou se prévalent d'une retraite progressive, des jeu-



**Roger Valois,**  
vice-président de la CSN  
responsable du dossier  
de la santé et de la sécurité

Photo : Michel Giroux

## Trois dossiers chauds !

**« Les employeurs ont les oreilles ouvertes, mais le portefeuille fermé ! » Roger Valois, vice-président à la CSN et responsable du dossier santé et sécurité au travail promet de monter le dossier de la prévention au travail tout en haut de la pile des priorités des employeurs et du gouvernement du Québec. « C'est dommage de devoir le répéter, mais un employé respecté est un employé productif », rappelle-t-il.**

**T**rois chevaux de bataille seront lancés cet automne : les indemnités de remplacement de revenu des accidentés du travail, la prévention dans les établissements de santé et dans le secteur de l'éducation, et le dossier des jeunes.

### Donnez-nous notre paie !

C'est une revendication historique de la CSN. Roger Valois dénonce toujours que les travailleurs accidentés qui perçoivent de la CSST une indemnité de remplacement de revenu équivalente à 90 % de leur salaire se voient imposer un réajustement de leur échelle d'imposition. Rappelons que dans son budget de 2004-2005, le ministre des Finances de l'époque, Yves Séguin, avait annoncé l'entrée en vigueur d'une mesure fiscale appelée *Réduction d'une iniquité reliée à la réception de certaines prestations d'un régime public d'indemnisation*. Ce qui revenait à permettre au gouvernement

de récupérer des sommes d'argent versées pendant un arrêt de travail. « Donnez-lui sa paie au complet et il continuera à payer ses impôts comme avant. La formule actuelle fait l'affaire des employeurs, car ils s'évitent de payer les charges sociales. Mais pour un accidenté qui est arrêté pendant deux à trois ans, cela finit par faire une grosse différence à la retraite. Il faut s'attaquer à cette injustice », s'engage Roger Valois.

### Un gouvernement polisson

Et il promet d'aider les travailleuses et les travailleurs de la santé et de l'éducation. Ils tombent comme des mouches depuis que le gouvernement a fusionné des établissements et pratique une gestion à la sauce industrielle. « Dans le secteur de la santé, les travailleurs pensent d'abord à sauver des vies et au confort des personnes dont ils ont la charge. Une épidémie d'accidents a cours dans les CHSLD et personne en parle. C'est le même problème en éducation. On

nes femmes planifient une grossesse. D'autres retournent aux études pour parfaire leurs compétences. « Nous entendons aussi beaucoup parler de violence et de harcèlement au travail, autant dans le secteur public que privé. Ce sont tous des réflexes de survie résultant d'un contexte d'insécurité d'emploi et de concurrence entre les usines, surtout celles appartenant à de grandes corporations, ou encore des milieux de travail fusionnés comme le secteur forestier, les services municipaux et les réseaux de la santé », observe Micheline Boucher.

### Une loi à moderniser

M<sup>me</sup> Boucher ne prévoit pas une amélioration de la situation tant que les solutions ne seront pas repensées collectivement. Mais elle se montre néanmoins optimiste. « Ça va nous frapper de plein fouet dans cinq à six ans. Davantage que les générations précédentes, les jeunes profiteront d'une grande mobilité d'emploi. Ils opteront d'autant plus pour travailler dans un milieu de vie sain. La rareté de la main-d'œuvre va forcer les entreprises à faire des concessions sur les horaires de travail, la conciliation famille-travail. Les gens veulent un bon salaire, mais ils veulent en profiter ! », rappelle-t-elle.

Cela ne réglera pas pour autant les problèmes des travailleuses et des travailleurs atypiques et autonomes. C'est pourquoi elle souhaite que les lois qui régissent la santé et la sécurité au travail et le Code du travail soient modernisées, surtout quant à

la définition de salarié, trop restrictive. « La loi comme telle n'est pas mal construite, on peut encore bien l'utiliser, mais le travailleur qui veut s'en prévaloir doit y mettre bien des énergies pour se faire respecter. Et les inspecteurs de la CSST sont trop peu nombreux. Ils se concentrent sur les chantiers de construction et sur les plaintes. » Dire qu'ils manquent de temps pour s'occuper des autres cas de maladies liées au travail est donc un euphémisme.

« L'avenir du syndicalisme passe par là : s'occuper de la santé du monde, proposer des solutions novatrices tournées vers l'avenir. Il faudrait qu'il y ait des États généraux de la santé et de la sécurité au travail au Québec. C'est notre rôle à la CSN de proposer des orientations. Nous avons besoin d'une vision collective pour les 15 prochaines années », lance M<sup>me</sup> Boucher.

1. Communiqué de presse, 5 juin 2006, CSST, « Chaque mois, plus de 1600 jeunes Québécois se blessent au travail ! La CSST lance son Escouade jeunesse ».
2. Conseil national de la jeunesse.



► enregistre des *burn-out* en masse », se désole Roger Valois. Et que fait le gouvernement pour ses travailleurs de la fonction publique ? « Il s'est mis à l'abri de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et des exigences de prévention qu'il impose aux industries. Il n'y a pas de représentantes ou de représentants à la prévention qui peuvent interpeller l'employeur sur l'organisation du travail génératrice de problèmes de santé mentale. » Roger Valois comprend mal que le gouvernement enterre cette réalité comme si elle ne lui coûtait pas des sommes d'argent faramineuses et qu'elle n'affectait pas la qualité du système public.

### Prendre soin des jeunes

Enfin, le vice-président de la CSN interpelle les syndiqué-es afin qu'ils s'occupent des jeunes travailleurs. « Faut que les syndicats s'intéressent à les former en prévention. Devant les résultats désastreux concernant les accidents de travail chez les 25 ans et moins, il est clair qu'on ne peut pas se fier aux employeurs », conclut-il.



Photo : Michel Groux

## Dix ans avec des moisissures !

**N**on, le problème n'était pas entre les deux oreilles des employé-es ! Il y a bel et bien des moisissures dans les murs de 23 des 41 bureaux occupés par le personnel du CLSC de Rosemont. Le syndicat soupçonne même que cinq bureaux de plus soient infestés.

Mais pour arriver à ce constat, que de détermination et de patience ! L'employeur étant campé dans le déni, il a fallu que les dires des employés soient confirmés par le travail de deux chiens, O'livia et Cosmos, des braques de Weimar dépisteurs de moisissures et de leur propriétaire Anne O'Donnell, hygiéniste industrielle, pour que le problème soit finalement pris au sérieux... après dix années de plaintes !

Pourtant, la CSST et la Direction de la santé publique de Montréal confirmaient que les symptômes physiques — rhinite, sinusite, asthme, irritation des muqueuses, etc. — étaient reliés à un problème de qualité de l'air. Par contre, un quatrième rapport du laboratoire Scott affirmait le contraire. « Mais nous avons toujours des gens malades quand ils étaient sur les lieux de leur travail et qui reprenaient du mieux au dehors. Je me fichais bien que l'employeur me trouve fatigante », explique Louise Tremblay, agente de relations humaines et responsable de la santé et de la sécurité au travail au CSSS Lucille-Teasdale qui a pris le dossier en main en 2006.

Finalement, le problème étant clairement identifié, le personnel affecté — dont quatre employées sous médication — est déplacé sur d'autres étages. Le nettoyage des conduits d'aération peut débuter, malgré la mauvaise humeur du propriétaire de l'immeuble où le CSLC est locataire. Mais le travail de décontamination effectué en 2004 dans certains bureaux du rez-de-chaussée n'avait pas stoppé le développement des moisissures. Il fallait donc trouver la source d'infiltration d'eau. Finalement, un inspecteur en bâtiment s'en est mêlé, pour que le propriétaire de l'immeuble ne tourne pas les coins ronds. Mieux, la CSST a pris le dossier des quatre employées en délibération et vient de reconnaître comme un accident de travail les problèmes de sinusite à répétition dont souffrait l'une d'elles. « C'est une belle victoire. Nous avons eu le fardeau de la preuve et cela a demandé beaucoup de travail au plan syndical, mais au moins la CSST va maintenant reconnaître ce problème », conclut Louise Tremblay.



## Jeunes travailleurs

# Refuser de dire « bof »

**L**es jeunes travailleuses et travailleurs ont le dos large : on les dit téméraires, inconscients de leurs droits et de leurs responsabilités, attachés à leur *Mac'job* et réticents à aborder la question de leur santé et de leur sécurité au travail. Leur employeur le sait et il ne pêche pas par excès de zèle pour leur fournir de la formation en prévention et des équipements sécuritaires. D'autant plus qu'il prévoit leur départ dans un court laps de temps, après l'été ou pour un autre horizon plus divertissant. Trop souvent, la logique qui prévaut chez l'un comme l'autre est toute simple : pourquoi investir dans la sécurité puisque je devrai constamment recommencer !

D'où les résultats catastrophiques enregistrés en matière d'accidents de travail chez les jeunes de 25 ans et moins. Quelque 55 % des accidents se produisent au cours des six premiers mois d'embauche et 47 % ont lieu entre mai et septembre. Le portrait tracé par la CSST donne froid dans le dos : 66 accidents par jour, une amputation par semaine, un décès par mois et 1000 atteintes permanentes par année<sup>1</sup>. « Durant un emploi d'été, généralement mal encadré, où c'est classique, le dernier rentré ramasse le plus de tâches ou celles que les autres ne veulent pas faire », relate Audrey Lefebvre-Sauvé, membre du Syndicat des employé-es des piscines de la Régie des installations olympiques et



**Audrey Lefebvre-Sauvé**, du Syndicat des employé-es des piscines de la Régie des installations olympiques, et **Philippe Dufresne**, du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'hôpital Charles-LeMoine, tous deux membres du comité national des jeunes de la CSN.

Photo : Miché Groux

du comité national des jeunes, et... en arrêt de travail.

À la CSN, la question de la fréquence des accidents chez les jeunes travailleurs a fait l'objet d'un colloque à la fin de mars 2006. Il a réuni une centaine de participantes et de participants. À sa suite, de jeunes travailleuses et travailleurs ont été invités à s'impliquer au sein du comité national des jeunes de la CSN (fondé en 1986) et à monter des campagnes de prévention. « La difficulté avec ce colloque, c'est qu'il a rejoint des jeunes déjà sensibilisés à la problématique. Il est difficile d'avoir un rayonnement plus élargi pour attein-

dre les travailleurs non syndiqués », complète Audrey Lefebvre-Sauvé.

### Des actions ciblées

Philippe Dufresne, vice-président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'hôpital Charles-LeMoine et également membre du comité national des jeunes croit que les comités exécutifs des syndicats doivent s'impliquer et travailler à des actions ciblées selon le type de jeunes travailleurs qu'ils comptent dans leur rang. « Tant qu'il y a des blessés, c'est signe qu'il y a des lacunes. Le syndicat local doit travailler avec le comité paritaire ou voir à en créer un s'il

n'existe pas. Ensuite, il devrait tracer un portrait des conditions de travail, identifier ce qui est une bonne pratique et ce qui est dangereux. Il existe une grille d'analyse pour réaliser cette évaluation. À partir des résultats, des campagnes de sensibilisation pourraient être lancées », précise le jeune syndiqué.

Cette initiative ne veut pas dire assumer les obligations de l'employeur, mais soutenir son implication et l'encourager à se responsabiliser face aux jeunes travailleurs. « C'est une culture à installer », complète-t-il.

1. Plan d'action jeunesse 2007, Pour développer une culture de la prévention, CSST, [http://www.csst.qc.ca/asp/jeunes/pdf/DC\\_900\\_214](http://www.csst.qc.ca/asp/jeunes/pdf/DC_900_214).



### ► **Parrainage et formation continue**

Et si les travailleuses et les travailleurs aînés, puis ceux qui se préparent à la retraite étaient également mis à profit ? Audrey Lefebvre-Sauvé rêve du jour où tous les employé-es expérimentés deviendront des parrains pour les jeunes qui rentrent au tra-

vail dans leur service. Elle croit que cette implication intergénérationnelle accentuerait la pression sur les employeurs pour qu'ils assurent une formation continue en prévention. « Les avantages sont doubles : l'intégration du jeune serait plus sécuritaire et les travailleurs aînés tireraient une gratification de retransmettre

leurs connaissances en prévention et leurs trucs de sécurité aux plus jeunes », croit-elle.

Assurément, le milieu syndical y trouverait également son compte, à bien des égards. « Cette implication des syndiqué-es permettrait de créer un contact et de montrer les avantages de la présence du syndicat dans

l'entreprise ou l'institution. Après, le jeune est plus à l'aise de venir s'asseoir avec son représentant syndical et de lui parler de ses problèmes. Cela contribuerait à défaire l'image négative que bien des jeunes entretiennent à propos des syndicats », poursuit Philippe Dufresne.



Photo : Clément Allard

Les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2006, une centaine de jeunes militantes et militants provenant de divers syndicats de la CSN, tant du secteur privé que du secteur public, participaient au rassemblement de jeunes organisé par la centrale sur le thème de la santé et de la sécurité au travail.



## Mourir à petit feu

**V**oilà 15 ans que Serge Sabourin a quitté le fond de la mine, où il travaillait à l'extraction de l'or et du cuivre. En 1992, il s'en allait faire un travail de conseiller syndical, mais en fait, sans le savoir, il s'évitait le pire. Autour de lui, il ne cesse de voir tomber d'anciens collègues de travail, morts d'un cancer contracté pendant qu'ils étaient au fond de la mine. Il en rencontre d'autres qui, à 60 ans, se traînent comme des vieillards, tellement ils sont diminués à cause de la poussière de silice et des solvants qui se sont infiltrés dans leur corps et qui ont infecté leurs poumons. « Ça fait comme une écharde de bois. Ça s'enfoncé et ça ne ressort pas », explique-t-il.

Lui-même victime d'une perte respiratoire d'au moins 50 %, il peine à faire ses journées. De plus en plus souvent, il doit cesser toute activité. « C'est un vrai travail de moine. Il faut convaincre chaque mineur de faire évaluer l'état de ses poumons. Et parler à tous ceux qui sont malades pour qu'ils fassent un lien avec la mine. Ça leur fait peur », constate-t-il. Son but : les inciter à ce qu'il passe un *scan* au lieu d'une radiographie pulmonaire. Cette nouvelle technologie permet de déceler plus rapide-

ment si un travailleur est porteur d'une silicose. « Les examens médicaux et les radiographies offerts par les compagnies ne sont pas efficaces. Les médecins ne détectent la maladie que lorsqu'elle est avancée », explique-t-il. À son avis, c'est le seul moyen de prévenir une aggravation de la silicose et d'autres maladies professionnelles encore inconnues. Il déplore aussi qu'il y ait des milliers de mineurs qui soient ignorants de ce qui les attend après avoir pratiqué leur métier pendant 10, 15 ou 20 ans. Serge Sabourin travaille à la Fédération de la métallurgie, qui interpelle la CSST afin qu'elle force les employeurs à modifier les examens médicaux en usage et qu'ils introduisent les nouvelles technologies dans les routines médicales. « Les mineurs ont besoin d'être appuyés dans leurs démarches. Il m'apparaît essentiel qu'ils soient informés de la gravité de leur maladie et que nombre d'entre eux soient relocalisés dans un autre travail après une certaine période d'exposition à la silice et à d'autres substances cancérogènes », demande-t-il.



Photo s. Michel Giroux

# La compassion au pas de course

par Jean-Pierre Larche

**Le travail de préposé-e aux bénéficiaires peut être fort différent selon qu'il est exercé dans un centre d'hébergement, un centre de réadaptation ou un centre hospitalier. Quelques heures dans la vie de deux préposé-es aux bénéficiaires vont vous en convaincre et illustrer la passion nécessaire pour remplir des tâches pas toujours évidentes.**

## 23 000 pas Une journée normale

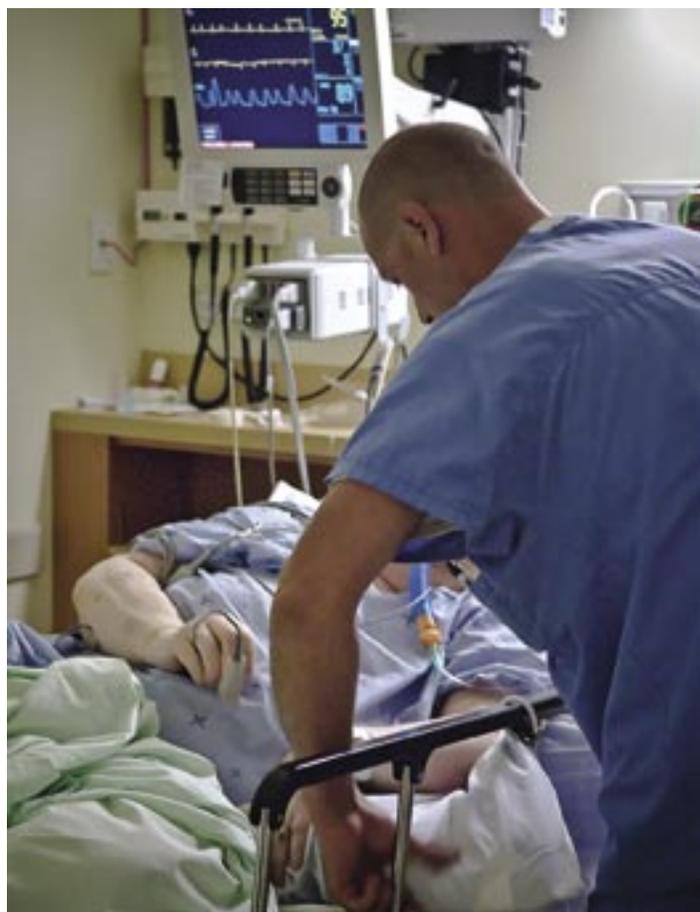


Alain Viger

**S**ans lui, l'urgence de la Cité de la santé, le méga-hôpital lavallois, ne fonctionnerait pas aussi bien, c'est une évidence. Vaillant, entreprenant, Alain Viger prend son travail de préposé aux bénéficiaires à cœur. Celles et ceux qui le côtoient ne tarissent pas d'éloges... Comment ferait-on, ici, sans lui ?

Nous avons rencontré Alain Viger, pour le suivre, une avant-midi, dans son travail. Admettons-le d'emblée, lorsque nous l'avons quitté, vers 12 h 30, nous avions les jambes en compote et le cerveau embrouillé. Toute une chance que la visite se soit déroulée au cours d'une « petite journée » de travail !

Cette journée débute, pour le reporter, à **8 h 55**. Nous avons rendez-vous à 9 heures, mais Alain Viger me fait appeler cinq minutes d'avance, sachant qu'à 9 heures, il ne pourrait me recevoir et pour cause... À peine le temps de le saluer, nous nous retrouvons en salle de réanimation. Une patiente vient d'être reçue en provenance d'un centre d'hébergement. On l'a retrouvée ce matin sur le plancher ; une syncope.



Photos : Michel Giroux

Notre préposé et un infirmier donnent un coup de main aux ambulanciers pour installer la patiente sur un lit. Puis, huit fourmis prennent la relève. Chacun a son rôle, chacun sait ce qu'il a à faire. Alain Viger prend soin de la patiente, il lui

met une couverture, lui enfle une jaquette, installe des tubes et des fils qui serviront à faire le monitoring et à lui administrer un soluté. Les médecins et les infirmières lui posent toutes sortes de questions. Elle a mal au bras gauche. Il faut l'envoyer

Son quart de travail à peine commencé, Alain se retrouve en pleine action au bloc A de l'urgence.



au service d'imagerie. Alain Viger installe un moniteur de transport, des machines et des solutés. Il prépare une bouteille d'oxygène et un masque qu'il installe sous la civière, au cas où. Il est **9 h 8**, la patiente est prête à quitter.

Comme il est le seul préposé au bloc A de l'urgence, qui comprend la salle de réanimation, il a dû interrompre le ramassage des plateaux du déjeuner pour répondre à l'urgence. Le voilà de retour. « Bonjour Madame, ça va bien ? Vous avez bien mangé ? » Plein d'attention, il prend le plateau, aide la patiente à se tourner dans son lit. Glisse un oreiller pour son confort. « On ferme la lumière ? » « S'il vous plaît, merci. »

Il y a encore des plateaux à desservir quand une petite cloche sonne. Alain va voir. La dame a échappé du jus d'orange et elle a froid. Il va s'assurer qu'elle ne fait pas de fièvre auprès de son infirmière, puis lui apporte une couverture chaude.

Il est **9 h 33**. Il n'y a pas de brancardiers disponibles dans l'hôpital en ce moment, c'est donc Alain et son collègue infirmier qui amèneront la patiente reçue d'urgence au service d'imagerie. En chemin, Alain me confie qu'il y aurait du travail pour deux au bloc A. Sans blague...

**9 h 38**, on installe la patiente sous le tomodensitomètre. À **9 h 46**, on retourne à l'urgence. En route, Alain m'explique qu'il travaille à la Cité de la santé depuis 16 ans, d'abord comme préposé à l'entretien. Il y a sept ans, il a suivi sa formation pour devenir préposé aux bénéficiaires. Reconnu pour sa vaillance et son sens de l'organisation parmi ses pairs, il reconnaît en faire un peu plus que le client en demande... Il se charge de répartir l'ouvrage entre les préposés aux bénéficiaires de l'urgence (il y a aussi les blocs B, C et D), il gère leurs pauses et il s'implique beaucoup dans l'organisation des lieux et du matériel. La direction de l'hôpital a d'ailleurs fait appel à lui quand est venu le temps de penser l'organisation pratico-pratique de la nouvelle urgence de l'hôpital, il y a deux ans.

De retour à l'urgence, Alain continue à desservir les plateaux et procède à sa tournée routinière des installations pour s'assurer qu'en tout temps, le matériel nécessaire sera à portée de main. Alain a lui-même méticuleusement calculé jusqu'au nombre de boîtes de gants de latex qu'on doit retrouver dans chaque recoin, dans chaque isolement, sur chaque comptoir de l'urgence, à côté de chaque lavabo. Il a marqué d'un autocollant jaune certains éléments afin de ne pas les perdre, comme les

chaises d'aisance. « Elle est passée où, d'ailleurs, ma chaise ? ». On finit par la retrouver au bloc C.

Au passage, Alain envoie les « bombes » en attente. C'est un système de communication par tubes qui permet aux différents intervenants de l'hôpital de s'envoyer des diagnostics, des analyses et des médicaments non urgents sans avoir à se déplacer chaque fois.



Des bombes à l'hôpital. Elles servent, en empruntant un réseau de tubes, de moyen de communication entre différents départements ou services

**10 h 5**, Alain renvoie le chariot du déjeuner rempli de plateaux vides, puis il part en pause. « C'est une journée facile, aujourd'hui », me confie-t-il. Sur deux écrans à cristaux liquides suspendus au plafond, on voit qu'un peu plus de la moitié des espaces sont vides. Mais, du même souffle, le préposé de 42 ans précise que ça pourrait très bien se remplir en deux heures.

« J'aime ça travailler à l'urgence, c'est plus diversifié. À l'urgence, on est une grosse équipe, on forme un tout et j'aime tout le monde », explique-t-il entre deux bouchées de sandwich.

À peine de retour sur le plancher, Alain constate que deux nouveaux patients viennent d'être admis. Un homme l'appelle, il souhaite faire ses besoins. Le préposé trouve la chaise



À la pharmacie de l'hôpital, Alain vient récupérer un médicament qu'il devra apporter à toute vitesse à l'urgence.

► d'aisance, la lave et place dessous un récipient de carton qu'il jettera ensuite dans un broyeur. Il l'aide à s'asseoir sur la chaise et lui enfle des pantoufles. Il en profite pour refaire le lit du patient avant de l'y recoucher. **10 h 56**, deux autres patients viennent d'arriver. Par chance, Alain s'était déjà assuré que tous les isoaloirs étaient prêts à recevoir un patient lors de sa tournée. Les infirmières ne manquent de rien. Allons vérifier les bonbonnes d'oxygène. Alain les inspecte une à une pour être certain qu'elles sont pleines et en bon état de marche quand on en aura besoin.

Le temps de nettoyer deux civières qui viennent d'être libérées, il est maintenant **11 h 10**. Une infirmière lui demande de se rendre à la pharmacie de l'hôpital pour récupérer un médicament qui ne peut pas attendre. Huit minutes plus tard, il est de retour pour amener dans son isoaloir une patiente reçue tard dans la nuit, vraisemblablement une tentative de suicide. « Comment je suis arrivée ici ? », demande-t-elle. « Vous êtes arrivée en ambulance à 3 h 6, cette nuit. Si vous avez besoin de quoi que ce soit... »

Bon, ça se corse. Mine de rien, le bloc A est pratiquement plein. Alain prépare le terrain au cas où

arriverait « un autobus ». Même quand l'urgence, prête à accueillir un maximum de 53 patients, déborde, on n'appelle pas de préposés en renfort, m'explique-t-il. Il vaut mieux être prêts à toute éventualité, ajoute celui qui effectue 23 000 pas dans une journée normale de travail. **11 h 40** : nouveau patient, vite, il faut préparer un lit... **11 h 41** : un autre patient fait son entrée, la préposée du bloc C vient donner un coup de main... **11 h 46** : voici les repas qu'il faut mettre au réchaud.

**Midi 15**, c'est l'heure de la distribution des repas. Chaque patient a son régime et son choix de mets.

Ici, c'est sans sucre, là-bas, le jus de fruit... ceux qui viennent d'être admis ne mangeront pas avant d'avoir été vus par un médecin. « C'est bon ? Attention c'est très chaud ! », lance-t-il, prévenant, en déposant le plateau. « Vous, c'était décaféiné avec saccharine, c'est bien ça ? », demande-t-il à une dame en cherchant le bon plateau. « Vous en avez de la mémoire, vous ! », répond-elle. Avant d'entamer son propre dîner, Alain distribue une débarbouillette humide à chacun de ses protégés. À son retour, il sera d'attaque pour terminer son quart de travail « tranquille ».

Ouf, par chance, moi je m'en vais !



# Pour une grosse famille

**P**rendre soin de sa famille, ce n'est jamais facile. Quand elle compte 25 membres, c'est la galère ! Depuis près de 25 ans, Christine Tlustek prend soin, avec passion, des résidentes et des résidents du

Il s'agit de voir Christine Tlustek à l'œuvre quelques minutes pour comprendre que tout ici est question de passion. Chacun des résidents a droit à sa petite attention, son petit clin d'œil, son petit extra. D'ailleurs, c'est souvent durant ses pauses ou après le travail qu'elle amènera un bénéficiaire incapable de se déplacer seul goûter l'air pur. C'est son antidote. « Chaque jour, je vais en donner un peu plus à un ou deux résidents. C'est une façon de garder le moral, sinon, c'est frustrant de ne jamais être capable de donner tout ce que je voudrais donner. »

### De moins en moins d'autonomie

Parce que la journée de travail est rigoureusement minutée. En fait, ici, l'heure de 65 minutes, ça ne serait pas de trop ! Christine a pu voir le changement en 25 ans. La clientèle s'est alourdie considérablement. Lorsque notre préposée aux bénéficiaires a commencé à travailler ici, en 1983, la plupart des personnes étaient en mesure de se laver seules. Aujourd'hui, seulement une poignée des 25 résidents, dont elle s'occupe avec trois collègues, peuvent le faire. Elle pense que cela s'explique en partie par le vieillissement de la population et l'augmentation des soins à domicile, qui font en sorte que ceux qui arrivent au centre La Pinière sont beaucoup moins autonomes qu'avant. Et leur état ira rarement s'améliorant. « On reçoit toujours des personnes qui peuvent manger seules, lorsqu'elles sont évaluées à l'admission. Mais six semaines plus tard, elles n'en sont plus capables. »

Pour les préposées aux bénéficiaires, c'est donc un défi permanent de



Christine Tlustek

quatrième étage du CHSLD La Pinière, à Laval. Dans un univers difficile, en profonde transformation, les plus petites attentions quotidiennes, la compassion et l'amour sont les clés de la qualité de vie dans ce CHSLD, comme dans les 526 autres centres semblables au Québec.

« Moi, je voulais être éducatrice auprès des enfants. Ils m'ont transférée ici, je ne le voulais pas du tout ; les personnes âgées, ce n'était pas mon choix ! Au début, j'ai pleuré. Les premiers mois ont été durs. Puis, un vieil homme m'a eue ! Il m'a touchée en plein cœur. Aujourd'hui, je ne changerais de travail pour rien au monde. »

lever tout le monde avant le déjeuner ; de donner les bains hebdomadaires et de faire les toilettes quotidiennes, de faire les lits avant la distribution du dîner, de faire manger les personnes à la cuillère, de répondre aux demandes particulières et de mener des activités de divertissement avant le souper, et plus encore. Lors de notre passage, l'équipe de préposées a gagné de justesse le contre-la-montre, mais aucun imprévu n'était à signaler : pas de nouvelle admission, pas de décès ni de patient mourant, pas d'éclosion de maladie, pas de désorganisation...

Cela laisse bien peu de temps pour le « social », malheureusement. Christine raconte qu'elle a quelques

préférés parmi ses protégés. C'est le cas d'une dame qui refusait toute sortie extérieure et qui se montrait particulièrement hostile à certains moments, par exemple lors des bains, jusqu'au jour où Christine lui propose d'aller nourrir les moineaux dehors durant sa pause. C'est tout ce qu'il fallait pour établir un contact durable. C'est maintenant beaucoup plus facile de lui faire sa toilette. « Ça, c'est valorisant », confie Christine.

Évidemment, quand sa préférée décédera, ce sera un choc, un deuil à encaisser. « Ce n'est pas tellement mon travail, mais eux que j'aime. Quand il y en a un qui meurt de qui tu es proche, c'est sûr que c'est

► difficile. Ce sont des bénéficiaires, mais avant tout des êtres humains que je côtoie tous les jours, et qui m'ont tout conté de leur vie quand je leur donne le bain », explique celle



**Le bain est un moment de confidences pour plusieurs bénéficiaires. Mais, pour certains, il peut servir d'occasion pour exprimer leur hostilité.**

qui compare la salle de bain de l'étage à un véritable confessionnal.

Sa jeune collègue, Marie-Andrée Gagnon-Tanguay est animée des mêmes sentiments : « On s'attache aux patients. Un bon soir, on part



Marie-Andrée Gagnon-Tanguay

du centre puis quand on revient, le patient n'est plus là, il est décédé. Ce sont des situations très tristes », renchérit celle qui travaille comme préposée aux bénéficiaires depuis un peu plus de trois ans.

### Un travail épuisant

« Quand j'arrive chez moi, je suis épuisée », raconte Christine Tlustek, qui, comme ses collègues, s'occupe au travail de certaines tâches ménagères — les mêmes que celles qui l'attendent chez elle — comme le lavage, huit brassées par jour, en moyenne. C'est un travail exigeant au plan physique, bien sûr, ne serait-ce que parce qu'elle court sans arrêt. Par ailleurs, les patients se montrent parfois bien peu coopératifs, voire agressifs. Des fois, même, ils pincet, ils frappent. Mais ce n'est pas volontaire, souligne Christine, on ne peut pas leur en vouloir.

La profession est particulièrement exigeante psychologiquement. « Ce n'est pas juste la charge de travail. Entre nous, les employé-es, des fois, on est durs les uns avec les autres. Il y a les décès, les rumeurs, les demandes des familles, parfois exigeantes, tout ça ajoute au stress. » Cela dit, elle comprend tout à fait les familles qui hésitent, au début, à faire confiance totalement aux employé-es de l'établissement. « Moi-même, si mes parents devaient se retrouver en CHSLD, je serais là pas mal souvent. »

### Un milieu de vie

Pour les résidentes et les résidents, le CHSLD, ce n'est pas un hôpital comme les autres, c'est leur maison. On met tout en œuvre pour qu'ils s'y sentent chez eux. Cela se voit dans la décoration des chambres, parfois particulièrement recherchée. De même, par de nombreuses activités sociales, on tente de maintenir une ambiance familiale, créer un milieu de vie agréable.



**Pour les résidents, le CHSLD, ce n'est pas un hôpital comme les autres, c'est leur maison. À preuve, la décoration de leurs chambres parfois très recherchée.**

Pour les résidents interrogés, Christine est une perle. Elle a établi avec eux une complicité extraordinaire. Un résident rencontré, Jean Fouchou, un des seuls hommes de l'étage, ancien syndicaliste chez les typographes de *La Presse*, ne tarit pas d'éloges. Il ne fait pas de cachettes : il n'aime pas l'endroit ni la nourriture..., mais pour ce qui est des préposées aux bénéficiaires : « On est choyés ! ». Il apprécie visiblement la présence de Christine et de Marie-Andrée à ses côtés, de jolies femmes avec qui il peut se permettre de rigoler un peu. Lorsqu'elle lui apporte son plateau de repas du midi, du pâté chinois, Christine sait bien qu'il n'en voudra pas. « C'est moi, Monsieur Fouchou, je vous apporte votre verre de rouge et votre steak-frites avec cresson », lui lance-t-elle, non sans humour. Il ne prend que le yogourt et le verre de lait. « Je vais essayer de vous trouver une banane », conclut Christine avant d'entrer dans une chambre voisine après avoir frappé discrètement à la porte.

Christine a appris son métier sur le tas. Si les plus jeunes, comme Marie-Andrée, ont suivi un cours de préposé aux bénéficiaires, dans son cas, elle a dû s'en remettre uniquement à ses qualités humaines, la compassion, la patience. Il y a un

peu de formation dispensée à l'interne, mais Christine en voudrait beaucoup plus. Les préposées aux bénéficiaires sont sans contredit les personnes qui ont le plus de contacts avec la clientèle. Elles sont souvent les premières à détecter des problèmes de santé physique ou mentale. Elles sont régulièrement confrontées à des situations difficiles, qui demandent certes du tact et de la compassion, mais aussi une méthode particulière d'intervention. L'amélioration des services ne peut pas se faire sans elles.

Au moins, le travail est moins forçant physiquement aujourd'hui, avec les lits électriques et les systèmes mécaniques qui permettent de soulever et de déplacer plus facilement les résidents. N'empêche, c'est à bout de bras que les préposées aux bénéficiaires maintiennent un niveau de services d'aussi bonne qualité.

Constatant que la clientèle ne cesse de s'alourdir sans que les ressources humaines et financières suivent, Christine craint un peu le jour où elle se retrouvera elle-même dans le rôle du patient. « Je ne suis pas sûre que je serai traitée aussi bien que ceux dont je m'occupe aujourd'hui », confie celle qui en a encore pour une dizaine d'années à travailler à La Pinière.



# Forum social Québécois

## Une réussite !

par Michelle Filteau et Jacqueline Rodrigue

**Ce sont plus de 5000 personnes qui ont participé au tout premier Forum social québécois, qui s'est tenu à l'UQAM du 23 au 26 août. Plus de 400 activités s'y sont déroulées, dont quatre grandes conférences. Il faut souligner également la présence des Premières Nations.**

**Les participantes et les participants ont pu débattre de sujets variés en lien avec les préoccupations sociales et politiques du jour.**

**P**our sa part, le vice-président de la CSN, Louis Roy, n'hésite pas à qualifier d'extraordinaire l'implication de la CSN. « Plusieurs bénévoles provenaient de la CSN, nous avions à cœur le succès de cet événement et



Louis Roy s'est adressé à la foule lors de la manifestation qui a clôturé le Forum social québécois.

nous y avons consacré beaucoup d'énergie, et ce, du soutien logistique à la production des contenus. La CSN s'est mobilisée pour le forum. »

Dans les mois qui viennent, les diverses organisations procéderont de manière plus systématique au bilan de cet événement et développeront des perspectives pour le futur. Mais toutes ont convenu lors du forum de participer à une action commune le 26 janvier prochain, un rendez-vous mondial fixé lors du dernier Forum social mondial, tenu en janvier dernier à Nairobi.



Photos : Alain Chagnon

« Je crois que ce forum a permis aux gens de réaliser qu'ils ne sont pas isolés et de constater qu'il y a convergence d'opinions entre de nombreux individus et plusieurs organismes, et que nous sommes plusieurs à vouloir contrer les politiques néolibérales. À la suite de ce forum, les relations entre les divers réseaux et organisations s'amplifieront, soutient Louis Roy. Nous poursuivrons nos luttes chacun dans nos créneaux, mais tous ensemble aussi nous bataillerons pour tendre vers un monde plus égalitaire et sans violence », poursuit-il.



*Parmi les nombreux ateliers auxquels les participantes et les participants ont apporté leur contribution, Perspectives CSN en relate trois qui ont retenu l'attention.*

# PPP et services publics : des leçons pour le Québec

**Partout dans le monde, les gouvernements présentent les partenariats public-privé comme la solution miracle pour sauvegarder et financer les services publics. Quelles leçons a-t-on tirées des expériences concrètes ? Deux invités de la CSN, Pamela Stapleton de la Manchester Business School et Jean Dulac de la Confédération générale du travail (CGT), sont venus en discuter au Forum social québécois.**

**Q**ue ce soit en France ou en Angleterre, le constat est le même : les PPP coûtent cher. En Angleterre, plus de 800 projets, qui englobent des milliards de livres sterling, sont de plus en plus remis en question par la population. En effet, pourquoi donner le mandat à de grands oligopoles privés de construire, de financer et d'entretenir des routes, des hôpitaux ou des écoles pendant 30 ans, alors que dans bien des cas, il est démontré que les gouvernements qui empruntent à de meilleurs taux arrivent à financer ces mêmes projets sur des périodes beaucoup plus courtes ? Grâce à ses travaux, la professeure Pamela Stapleton a démontré qu'il aurait

fallu seulement neuf ans à l'Espagne pour payer tous les grands projets de routes à péage construits en PPP ces dernières années. « Le secteur privé a toujours construit des infrastructures pour les gouvernements. Ce qui est nouveau, c'est le financement privé. Et ce financement coûte plus cher. »

Pamela Stapleton constate que les PPP posent toutes sortes de problèmes : opacité et complexité des contrats, qui prennent des années à être négociés — si bien qu'ils ne répondent plus aux besoins —, projets qui sont conçus avant tout pour être attrayants pour le privé, manque de transparence et d'imputabilité, difficulté avec les outils d'évaluation et de contrôle, transfert de risque qui coûte très cher, augmentation des coûts fixes, argent qui n'est pas au rendez-vous lorsque les travaux d'entretien débutent, généralement vers la 15<sup>e</sup> année du contrat. La liste est longue. Si au moins les PPP servaient à fournir de nouvelles technologies, mais encore là, la réalité est loin de satisfaire les attentes et l'innovation n'est pas au rendez-vous.

Jean Dulac de la CGT est tout à fait d'accord avec sa collègue britannique. « Les PPP sont un produit de la financiarisation moderne. J'aime bien les définir ainsi : PPP pour Produit pour Pays Pauvres. Parce que si on était riche, on emprun-

terait à coût moindre ! Le secteur public paie très cher pour un risque qui a été transféré au privé pour des raisons purement comptables. L'idée étant de sortir la dette du périmètre des comptes publics. En réalité, les PPP sont un outil macroéconomique destructeur de la richesse collective. On nous demande un acte de foi en nous faisant croire que l'entreprise privée connaît les besoins de la population pour les 30 prochaines années. C'est complètement aberrant. »

Lorsqu'on leur demande comment tirer profit de l'expérience britannique ou française alors que les PPP à la québécoise menacent, voici ce que nos invités répondent. « Vous devez continuellement remettre aux promoteurs le fardeau



Jean Dulac

de la preuve. Ils doivent démontrer les avantages d'une formule PPP. Vous devez exiger de la transparence et tenir vos gouvernements responsables. Vous devez informer parce qu'en amont, il y a des employé-es démunis devant la complexité des contrats en PPP. Vous devez surtout répondre au dogme en expliquant comment vous concevez l'amélioration des services publics. »



Pamela Stapleton

**D**ans l'atelier **Mouvements étudiant et syndical : quelles alliances sont possibles ?**, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) a interpellé les chefs syndicaux, Claudette Carbonneau de la CSN, Henri Massé de la FTQ et Réjean Parent de la CSQ, afin d'obtenir un appui à une grève générale, cet automne, pour l'obtention de la gratuité scolaire. La présidente de la CSN a rappelé que les alliances entre les mouvements étudiants et syndicaux existent depuis longtemps et que les actions en faveur de la gratuité scolaire font partie des mandats de congrès de la CSN. Pour Claudette Carbonneau, il faut cependant choisir ses luttes : avant la gratuité, il faut d'abord gagner la bataille urgente du gel des droits de scolarité. Les leaders syndicaux ont demandé à l'ASSE d'obtenir des mandats de grève en bonne et due forme et de tenter de s'entendre avec les autres associations étudiantes sur une plate-forme commune.



Les panélistes : Karine Rondeau (Droit de cité), Claudette Carboneau (présidente de la CSN), Mireille Bénard (animatrice), Caroline Joly (Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Urgel-Bourgie), Céline Gillier-Amrouche (Confédération française démocratique du travail [CFDT]). La question intéresse, car l'atelier était plein à craquer.

## Les jeunes et le syndicalisme, est-ce dépassé ?

**V**ous vous en doutez, on a répondu non à cette question. Cela dit, le tout n'est pas sans défi, comme l'ont souligné les panélistes de cet atelier. Certains consensus se dégagent. Parfois, les plus âgés se font une image fautive des jeunes et, vice-versa, certains jeunes voient dans le syndicalisme un mouvement *has-been*.

Tous convenaient qu'il fallait peut-être avoir une nouvelle approche avec les jeunes qui arrivent dans nos milieux de travail. Il ne faut pas seulement leur parler du syndicat, mais également de leur boulot et les accompagner dans leur parcours. C'est difficile de rejoindre les jeunes, ça demande de l'énergie. Mais comme l'ont rappelé des participants, nous avons su développer des outils spécifiques pour diverses problématiques et nous saurons le faire pour les jeunes. Il apparaît d'autant plus important d'avoir une approche pour les 15-35 ans puisque nous sommes en plein processus de renouvellement de la main-d'œuvre.



À la CSN, les jeunes représentent actuellement 14 % des membres, soit environ 35 000 personnes. Évidemment, ils sont aux premières loges de la précarité. Il faut leur démontrer qu'il est plus facile d'améliorer son sort collectivement qu'individuellement. Il faut que les jeunes soient à l'écoute

des préoccupations des plus âgés, mais, inversement, que ces derniers soient à l'écoute de celles des jeunes. C'est le contact entre les gens qui compte et tout passe par l'éducation syndicale.

Ce qui ne semble pas favoriser l'implication syndicale des jeunes, c'est leur impression d'être de pas-

sage dans « ce » milieu de travail, mais lorsqu'on leur demande depuis combien de temps ils y sont, la réponse est souvent : trois ou quatre ans. De toute évidence, pour faciliter cette implication, il vaut mieux prendre ce qu'ils sont prêts à nous donner plutôt que les noyer dans le travail syndical.

# LES CONSEILS CENTRAUX EN CONGRÈS

**Enracinés dans toutes les régions du Québec, les conseils centraux de la CSN tenaient, le printemps dernier, leur congrès triennal. En tête des débats : les solidarités, les moyens à se donner pour maintenir les droits et contribuer à la vitalité des communautés dans les régions, mais aussi ailleurs.**

**Si la capacité des militantes et des militants à se doter de perspectives à moyen ou à long terme a été un élément marquant des délibérations, l'actualité et les enjeux immédiats n'ont pas été laissés pour compte. Un aperçu.**



## **Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec**

### **La forêt, un enjeu hautement prioritaire**

**L**a crise forestière a dominé les cibles d'intervention identifiées par les participantes et les participants au 19<sup>e</sup> Congrès du Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, tenu à La Sarre, les 14, 15 et 16 mai, sur le thème *Agir ici ! Maintenant*.

Ces régions sont grandement touchées par la crise. Depuis un an, 40 % de leurs scieries ont été fermées ou sujettes à des arrêts de durées indéterminées, affectant des milliers d'emplois directs et indirects. Le conseil central entend donc amener l'industrie et le gouvernement à faire preuve de plus de transparence, à accélérer la modernisation des infrastructures et à déployer des efforts soutenus en recherche et développement.

Le conseil central interviendra dans trois autres dossiers économiques régionaux : l'exploitation commerciale de l'eau par des intérêts américains, le développement durable et la création d'un fonds minier dédié au maintien de l'exploration.

Claude-R. Lévesque

## **Bas-Saint-Laurent**

### **Freiner l'exode des jeunes**

**A**u Bas-Saint-Laurent, on estime que les deux tiers des jeunes âgés de 15 à 34 ans quittent la région à un moment ou à un autre. Un exode qui ne peut que s'accroître si le ministère de l'Éducation ne relève pas ses critères de financement pour soutenir les quatre cégeps de la région.



« Vingt-trois programmes risquent de disparaître si le ministère n'investit pas adéquatement le secteur de l'éducation collégiale », assure le nouveau président du Conseil central du Bas-Saint-Laurent, Vincent Couture. Les 125 délégué-es à ce 21<sup>e</sup> Congrès ont notamment adopté un plan de campagne pour défendre le réseau collégial et l'enseignement public par un financement suffisant.

Le congrès a voté un appui financier aux travailleurs du chantier maritime Verreault qui tentent de renouveler leur convention collective depuis le mois de septembre 2006. En signe de solidarité, des drapeaux ont été plantés à l'entrée de la municipalité des Méchins durant l'été.

L.-S.H.



## Cœur-du-Québec

# Présence d'une délégation sénégalaise

Les quelque 170 délégué-es au congrès du Conseil central du Cœur-du-Québec ont accueilli une délégation internationale composée de quatre militantes syndicales sénégalaises provenant du secteur public. Une première pour cette région. Cette expérience fut fort appréciée de tous. Les Sénégalaises ont assisté pour la première fois à un congrès syndical au Québec et leur participation a permis des échanges fructueux. La vice-présidente du conseil central, Renée Levasseur, sera jumelée à l'une d'elles dans le cadre d'un projet, entre la CSN et l'organisation syndicale sénégalaise, qui vise à soutenir mutuellement des revendications de la prochaine étape de la Marche mondiale des femmes prévue en 2010.

Le congrès s'est tenu à Trois-Rivières du 22 au 25 mai sur le thème *Implication sociale Engagement syndical... en toute solidarité.*

J.R.



## Côte-Nord

# Entente avec le Centre d'amitié autochtone

Pour faire écho à l'entente signée à l'automne 2006 par la CSN et le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, les représentantes et représentants du Conseil central de la Côte-Nord ont profité de leur congrès pour procéder à la signature d'une entente avec le Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles. Les deux organisations ont convenu de développer des actions concertées pour favoriser l'intégration des Autochtones au marché du travail et pour lutter contre le racisme et l'exclusion sociale. Elles veulent ainsi œuvrer au rapprochement entre les Autochtones qui composent avec la réalité urbaine, et les travailleuses et travailleurs syndiqués de la Côte-Nord.

Le congrès s'est déroulé à Baie-Comeau du 16 au 18 mai sur le thème *La solidarité des Nord-Côtiers, la force de demain!* Une soixantaine de délégué-es y ont participé.

J.R.

## Estrie

# Agir contre le décrochage scolaire

Lors de leur congrès, les militantes et les militants du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie ont adopté une proposition pour agir contre le décrochage scolaire dans la région. Ainsi, au cours des trois prochaines années, une somme de 9000 \$ sera allouée pour l'achat de matériel scolaire pour sept jeunes de niveau secondaire, qui de plus pourront profiter de l'accompagnement d'un parrain ou d'une marraine provenant du conseil central pour les soutenir dans leur démarche scolaire.

Le congrès s'est déroulé du 30 avril au 2 mai, à Sherbrooke, en présence d'une centaine de délégué-es sur le thème *Revendiquons des emplois de qualité.*

J.R.



Photo : Maxime Picard



## Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine Relevons les défis !

Le développement régional a été au cœur du 24<sup>e</sup> Congrès du conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Ainsi, plusieurs résolutions ont été adoptées, notamment la mise en place d'un plan de développement de l'industrie éolienne. « Ce développement doit demeurer public », insiste la présidente Marylène Nicolas. Du côté du secteur forestier, qui traverse la pire crise de son histoire, le conseil central entend exiger du gouvernement et des entreprises la mise en place de plans de modernisation des usines permettant de diversifier la production.

Le conseil central fera pression sur le gouvernement pour obtenir une aide financière permettant de soutenir des projets de mariculture, d'aquaculture, d'écotourisme ainsi que des projets technologiques, notamment dans le domaine des communications, et ce, afin de stimuler la création d'emplois.

M.F.

## Lanaudière

# Renforcer la vie syndicale et les liens avec le monde communautaire

Mobilisés autour du thème *60 ans de conviction... ensemble continuons !*, la centaine de délégué-es syndicaux qui ont participé au 61<sup>e</sup> Congrès du Conseil central de Lanaudière, en mai, ont exprimé leur volonté de renforcer la vie syndicale. Ils ont aussi donné le feu vert à leur conseil central de tisser encore plus de liens entre le monde syndical et le monde communautaire.

« Attaqués de toutes parts depuis plus de trois ans par des politiques antisociales et antisyndicales, nous croyons que ces deux objectifs nous aideront dans notre lutte pour conserver nos acquis, voire conquérir de nouveaux droits », a déclaré le président du conseil central, Daniel Tessier.

M.C.



## Laurentides

# Adhésion à la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides

Lors de leur 26<sup>e</sup> Congrès, les délégué-es des 90 syndicats CSN des Laurentides ont choisi d'adhérer à la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides, une initiative qui regroupe de nombreux organismes environnementaux et sociaux de la région. Dans les Laurentides, le développement de l'industrie du tourisme, du plein air et des activités récréatives est en plein essor et constitue un moteur économique. La charte à laquelle vient d'adhérer le conseil central tente de baliser le développement économique et de préserver les atouts environnementaux et patrimoniaux des Laurentides. Il s'agit, en fait, de préserver les joyaux qui font que cette région est si prisée des vacanciers. C'est un exemple concret de développement durable.

J.-P.L.

## Outaouais

# Sur la piste de la santé et des services sociaux

C'est sur le thème *Se syndiquer pour la justice et l'égalité* que se sont déroulés les travaux des délégué-es au congrès du Conseil central des syndicats nationaux de l'Outaouais.

La situation du réseau de la santé en Outaouais est largement dramatique. Manque flagrant d'accessibilité aux services de santé, carence en matière de ressources financières, matérielles et humaines, inaction de la députation outaouaise à l'Assemblée nationale pour remédier à la situation : toutes choses qui ont conduit le congrès à soutenir la phase II de la Coalition citoyenne à l'Urgence.

Dès cet automne, se tiendra une journée de réflexion sur les effets de l'application de loi 33 et des PPP dans le réseau de la santé et sur les moyens à mettre en œuvre pour préserver son intégralité et son caractère public.

F.D.



## Montérégie

# On compte sur les valeurs CSN !

Enjeu crucial des temps modernes, c'est l'environnement qui sera au cœur des activités du Conseil central de la Montérégie. Les délégué-es ont mis en avant la nécessité de la participation du Conseil central de la Montérégie-CSN aux différentes coalitions environnementales significatives dans l'ensemble du territoire. Le comité santé-sécurité-environnement prendra le mandat en charge, en tenant compte du développement durable.

Enrichies par les témoignages de Athanasie Mukarwego et de Léo Kalinda, le visionnement du film *Mères Courage*, qui relate le drame des femmes rwandaises, a constitué un moment intense. Les émotions étaient à fleur de peau chez les délégué-es. Le conseil central organisera une campagne annuelle d'action en solidarité internationale. Une collecte de fournitures répondant aux besoins d'un groupe de Rwandaises a reçu un appui sans équivoque.

F.D.

## Montréal métropolitain

# Responsables et solidaires pour une nouvelle démocratie

Près de 400 délégué-es provenant des syndicats de Montréal, de Laval et du Grand Nord québécois ont participé au 33<sup>e</sup> Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN).

Après trois années de résistance aux politiques du gouvernement de Jean Charest, les délégué-es ont exprimé leur volonté de ne plus être subordonnés à une vision néolibérale qui va à l'encontre des valeurs collectives. Ils ont convenu des choix stratégiques nécessaires à la construction d'une société québécoise résolument démocratique et du besoin d'accroître la solidarité syndicale. Une vingtaine de propositions et plus de 100 amendements ont été débattus en ateliers et soumis pour adoption en séance plénière.

Au terme du congrès, les délégué-es ont élu Gaétan Châteauneuf au poste de président du CCMM-CSN.

Diane Lapointe



Photo : Michel Giroux



## Québec–Chaudière–Appalaches Pour un environnement syndical durable

Le Conseil central de Québec–Chaudière–Appalaches avait choisi un thème très branché où développement et syndicalisme s'accordaient avec le concept de durabilité.

« Nous devons lutter afin de préserver les acquis pour qu'ils puissent être légués aux générations futures, et c'est non seulement un environnement sain que nous devons léguer, mais aussi des syndicats en santé », a indiqué la présidente Ann Gingras.

« Soutenir le développement durable, renforcer la vie syndicale, revendiquer pour les jeunes, lutter contre les PPP et la privatisation, réclamer le financement nécessaire pour assurer la pérennité des services publics, voilà le menu des trois prochaines années », a-t-elle ajouté.

M.F.



## Saguenay–Lac-Saint-Jean Se rappeler d'où l'on vient. Décider où l'on va !

C'est sur le thème *Se rappeler d'où l'on vient ! Décider où l'on va !* que s'est déroulé le 33<sup>e</sup> Congrès du Conseil central des syndicats nationaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les congressistes ont pu souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du syndicalisme catholique dans la région alors qu'un album souvenir a été lancé. « Les racines de notre organisation remontent à 1907. Depuis, des milliers de militantes et de militants de la région ont consacré une partie de leur vie à l'amélioration des conditions de travail des leurs et nous voulions leur rendre hommage », a indiqué Jeannine Girard. Le congrès a donné lieu à des élections. C'est Engelbert Cottenoir qui occupe dorénavant la présidence du conseil central. Quant à Jeannine, elle compte parmi les militantes qui ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à la vie syndicale de sa région. Un gros merci !

M.F.

# Un terreau riche

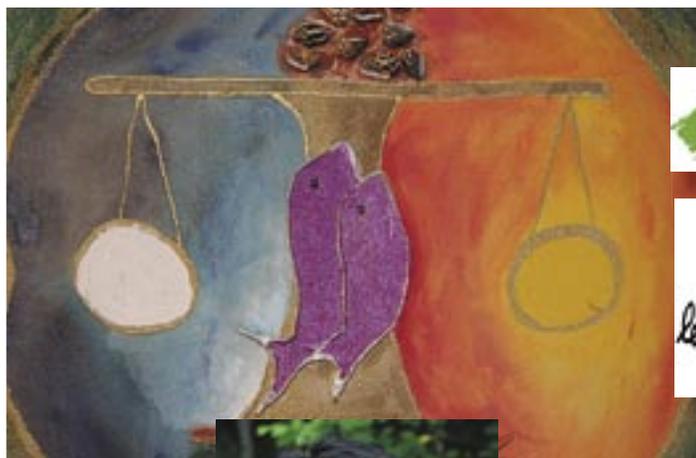
*Les conseils centraux sont le premier terreau dans lequel se sont épanouis les syndicats de la CSN. C'est dans les régions, là où se vivaient des situations injustes, des vexations quotidiennes que l'idée de se rassembler pour les combattre a tout naturellement éclos.*

*Encore aujourd'hui, les conseils centraux soutiennent les syndicats, notamment lors des conflits, mais ils traitent aussi régionalement d'enjeux cruciaux comme les fermetures d'entreprises, le logement, le transport, l'environnement.*

*C'est souvent là aussi que s'élaborent les mobilisations régionales et que se tissent les liens de solidarité avec d'autres organisations sociales.*

# La CSN scintille sous ses lunes

par Jacqueline Rodrigue



ART TRAVAIL

les journées de la culture

Pour l'édition 2007 des Journées de la culture, la CSN a décidé de privilégier un projet d'art au travail. L'organisme Culture pour tous, qui contribue à la démocratisation de la culture avec, entre autres, les Journées de la culture, a souhaité faire cette nouvelle proposition à ses partenaires, et a lancé un programme de création en milieu de travail. Ainsi, pour sa 11<sup>e</sup> édition, l'organisme a voulu susciter la réalisation d'œuvres dans des milieux de travail. Il s'agissait de mettre en interaction des artistes professionnels de diverses disciplines avec des groupes d'employé-es.

Ces projets d'art au travail visaient notamment à sensibiliser les entreprises à l'art et à la culture comme vecteurs de développement et d'intégration, ainsi qu'à favoriser la

rencontre et le dialogue entre des artistes et des travailleuses et des travailleurs dans le contexte d'un processus créatif.

Pour la CSN, qui a accueilli ce projet avec enthousiasme, on peut conclure à une réussite. Le projet particulier dans lequel elle s'est investie a été réalisé en collaboration avec une artiste autochtone, Dolorès Contré-Migwans, de la nation Anishinaabe. Un choix conforme aux décisions prises l'année dernière par la confédération de susciter des projets entre notre organisation et les nations autochtones.

À la CSN, un groupe de douze employées ont participé à cette création collective. Avant de procéder à la production même de l'œuvre, le



Dolorès Contré-Migwans

groupe s'est rencontré à trois occasions. Dans un premier temps, il s'agissait d'une rencontre pour permettre aux participantes de mieux se connaître. Lors des deux autres rencontres, Dolorès Contré-Migwans, a donné des ateliers sur la culture autochtone et a expliqué le processus créatif portant sur le thème des 13 lunes, celles-ci étant le projet retenu par le groupe. Finalement, c'est lors d'une fin de semaine intensive que l'œuvre a été créée. C'est une installation composée de 12 lunes qui, réunies, forment la treizième. Évidemment, cette démarche artistique était inspirée du savoir-faire autochtone ancestral. Chaque lune représente une valeur et l'ensemble

exprime l'harmonie dans le travail en équipe.

Pour les participantes, au-delà de la création de leur œuvre, cette expérience d'art au travail, en plus de permettre à chacune d'entrevoir sa capacité créatrice, a certainement consolidé des liens qui se maintiendront dans le milieu de travail. Ce fut une autre façon de découvrir des collègues de travail, de faire des expérimentations, d'apprendre non pas seulement à faire bonne figure, mais également à s'amuser tout en travaillant et en étant créatif, car il faut le dire, le rire, la bonne-humeur, les a accompagnées toute la fin de semaine.

L'œuvre est exposée en permanence au restaurant *Le Chaînon*, au siège social de la CSN, à Montréal.



# BIENVENUE

## 1500 nouveaux syndiqué-es à la CSN

Entre le 24 avril et le 6 septembre, 33 syndicats ou unités syndicales regroupant 1500 employé-es ont eu la confirmation qu'ils se joignent à la CSN. Fondée en 1921, la centrale syndicale rassemble plus de 300 000 travailleuses et travailleurs parmi ses syndicats affiliés.

Voici la liste des lieux de travail où de nouveaux syndiqué-es ont choisi la CSN :

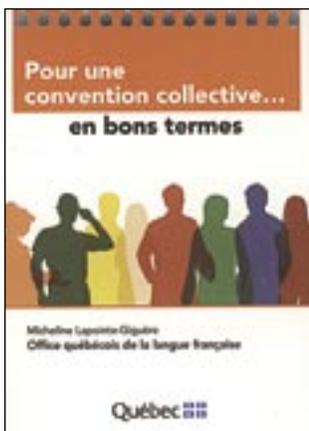
- Centre de la petite enfance (CPE) au Boisé, Côte-Nord ;
- L. M. Glasfiber, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;
- CPE La planète des enfants, Outaouais ;
- Boulangerie Gadoua, Lanaudière ;
- Hébergement d'urgence Lanaudière, Lanaudière ;
- Hôtel Omni Mont-Royal, Montréal métropolitain ;
- Holiday Inn Select Sinomonde, Montréal métropolitain ;
- Rupert-Gestion ADC 1996, cafétéria et entretien ménager, Montréal métropolitain ;
- Robinson Cartes de souhaits, Montréal métropolitain ;
- Centre de réadaptation MAB-Mackay, Montréal métropolitain ;
- Auto Sénateur, Montréal métropolitain ;
- CPE Viroulu, Montréal métropolitain ;
- CPE du 1250, Montréal métropolitain ;
- Personnel de soutien de la C.U.S., Montréal métropolitain ;
- Alternatives internationales, Montréal métropolitain ;
- Autobus Auger Métropolitain, Montréal métropolitain ;
- CSH Castel Royal, Montréal métropolitain ;
- Hôtellerie de Gaspard, Abitibi-Témiscamingue-Ungava ;
- Organismes de soutien de l'Estrie, Estrie ;
- Construction DJL, Estrie ;
- Cascades, East Angus, Estrie ;
- Graficom-Graphica, Estrie ;
- Municipalité de Bury, Estrie ;
- Précicor, Montérégie ;
- Demix agrégats, Montérégie ;
- CPE Soulanges, Montérégie ;
- CPE La boîte à bizous, Montérégie ;
- Pavillon de la sagesse, Montérégie ;
- Autobus Transco, Montérégie ;
- Autobus Milton, Montérégie ;
- CPE Gripette, Cœur-du-Québec ;
- Municipalité de la paroisse Saint-Barnabé, Cœur-du-Québec.

Michel Crête et Madeleine Gignac

## À la librairie CSN

### Langue de travail

## Une convention collective... en bons termes



On connaissait déjà *Pour une bonne convention collective en français*, paru il y a quelques années et qui a connu un grand succès auprès de nos syndicats. L'Office québécois de la langue française en remet et publie le tout nouveau carnet *Pour une convention collective... en bons termes*.

Présenté en format de poche pour une utilisation pratique, cet ouvrage de 157 pages, incluant un index, constitue un recueil terminologique du vocabulaire utilisé dans les conventions collectives. Il s'adresse principalement aux travailleuses et aux travailleurs, et bien sûr à toute autre personne soucieuse de la qualité du français au travail.

Ce carnet peut être consulté et téléchargé à partir du site de l'OQLF à l'adresse : [www.oqlf.gouv.qc.ca](http://www.oqlf.gouv.qc.ca). Pour obtenir des exemplaires gratuits (seuls les frais d'expédition seront facturés, le cas échéant), veuillez acheminer votre demande à la librairie de la CSN, en communiquant avec Constance Roussy au 514 598-2151 ou par courriel à [librairie@csn.qc.ca](mailto:librairie@csn.qc.ca).

### EMPLOI

En 2006, l'industrie des services génère 73 000 emplois, alors qu'un repli de 24 800 emplois est noté dans l'industrie des biens. À lui seul, le secteur de la fabrication enregistre une perte de 34 400 emplois. Entre 1998 et 2006, les deux industries créent des emplois, mais le taux de croissance est environ cinq fois plus faible dans l'industrie des biens. Dans cette industrie, la croissance est essentiellement attribuable au secteur de la construction.

### SYNDICALISATION

En 2006, l'emploi syndiqué et celui non syndiqué augmentent sensiblement au même rythme, soit 1,5 % et 1,6 % respectivement. Le taux de présence de l'emploi syndiqué, qui varie peu depuis 1998, se fixe à 40,2 % en 2006.

### OÙ CROÎT L'EMPLOI ?

En 2006, les plus fortes hausses de l'emploi sont observées dans les régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue (3,7 % dans les deux cas). Cependant, en nombre, ce sont les régions de Montréal (+ 19 000) et de la Montérégie (+ 15 000) qui génèrent le plus de nouveaux emplois.

### L'EMPLOI ÉTUDIANT

En 2006, plus de quatre étudiants sur dix travaillent comparativement à trois sur dix en 1998. Les étudiantes (43,4 %) sont proportionnellement un peu plus nombreuses à occuper un emploi que les étudiants (40,2 %).

Source : *Faits saillants de l'Annuaire québécois des statistiques du travail, Portrait des principaux indicateurs du marché du travail 1998-2006*, volume 3, numéro 1, ISQ.

## Droits des peuples autochtones

# Le Canada vote contre la Déclaration des Nations unies

Le vendredi 7 septembre, une marche organisée par les Premières Nations a rassemblé quelques centaines de personnes à Montréal. L'objectif : faire pression sur le gouvernement canadien afin qu'il se joigne à la communauté internationale et ratifie, le 13 septembre, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Dans une lettre adressée au premier ministre Stephen Harper, la



Photo : Michel Giroux

CSN avait fait valoir que « l'adoption de la Déclaration constituerait une étape importante pour mettre fin aux préjugés et à la discrimination bien ancrés qui ont mené à des violations généralisées des droits de la personne contre les peuples autochtones du monde entier ». La confédération exhortait Stephen

Harper à intervenir pour que le Canada vote en faveur de son adoption.

À la veille du vote historique de l'Assemblée générale des Nations unies, Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador lançait un appel ultime : « L'adoption de

Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador lors de la marche du 7 septembre

cette Déclaration marquera le début d'une nouvelle ère dans la lutte des Autochtones du monde entier afin de faire reconnaître leurs droits. S'il vote contre cette Déclaration, le gouvernement conservateur posera un geste déshonorant pour l'ensemble de la population canadienne et humiliant à la face du monde. »

En dépit d'un large consensus international, le Canada a été parmi les quatre États à voter contre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

## Décès d'une amie

Une grande amie de la CSN, Maria Ednalva Bezzera de Lima, syndicaliste brésilienne, s'est éteinte le 10 septembre, emportée par la méningite.



Maria Ednalva Bezzera de Lima

Professeure, au début de sa carrière dans la ville de Campina Grande, Paraíba, Ednalva adhère à un syndicat en 1984, vers la fin de l'époque de la dictature brésilienne. En 1986, elle a commencé à travailler à plein temps pour la Centrale unique des travailleurs (Central Única dos Trabalhadores [CUT]), qui a vu le jour en 1985.

Ednalva a participé à diverses activités organisées par la CSN et Alternatives, en avril 2006, afin d'engager une importante réflexion

sur la question du travail et sur les liens qui unissent la CSN et la CUT. Elle a partagé ses réflexions sur les conditions de militantisme ainsi que les combats

pour le libre choix en matière de maternité et contre la pauvreté.

Lors d'une entrevue pour l'édition de *Perspectives* de juin 2006, nous lui avons posé la question : « Êtes-vous optimiste ? » Sa réponse : « Oui ! Je suis une personne très émotive, mais j'ai une qualité qui est importante : je fais confiance à la nature humaine. Croire aux autres rend les gens optimistes. On donne le pain avec le sourire. »

Maria Ednalva Bezzera de Lima avait 47 ans.

Lyle Stewart

## Un boulevard pour les allumettières



La ville de Gatineau commémore la mémoire et la lutte héroïque des travailleuses de Eddy B. Matches pour la reconnaissance syndicale en nommant boulevard des Allumettières une nouvelle artère qui réunira les secteurs Hull et Aylmer. Longue de 13,7 km, la nouvelle voie de communication devrait être inaugurée à la fin du mois de novembre. À la suite de deux

vagues de consultation, le Comité de toponymie avait recommandé à l'unanimité le choix privilégié des résidentes et des résidents : boulevard des Allumettières. En plus du Conseil central de l'Outaouais (CSN), de nombreux citoyens, des groupes de femmes et des organisations politiques, populaires et syndicales ont appuyé ce choix.

### Histoire

« Déterminé à diminuer le salaire de ses employées, Eddy Matches fermait les portes de son usine en septembre 1924 [...] » L'entreprise disait qu'elle reprendrait les 275 ouvrières à la condition qu'elles signent individuellement un formulaire dans lequel elles renonçaient à faire partie d'un syndicat. À l'époque, l'employeur n'était pas obligé de négocier avec le syndicat. Les allumettières déclenchèrent la grève. Après deux mois, elles ont eu gain de cause : Eddy B. Matches a reconnu le syndicat et a abandonné sa demande de formulaire d'engagement individuel.

Michel Crête

1. *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Jacques Rouillard, Boréal Express, Montréal, 1981.

*La Charte de la langue française a eu trente ans le 26 août. Après avoir rappelé, dans un article du numéro de juin, l'importance de cette loi linguistique pour la préservation de la langue française au Québec, notre collaboratrice Emmanuelle Tassé dresse ici un bref portrait de son influence dans le monde.*

## L'étonnante influence de la loi 101 ailleurs dans le monde

**La protection du français au Québec fait école. Trente ans après l'adoption de la loi 101, qui définit les grandes lignes de la politique linguistique du Québec, des initiatives similaires se sont multipliées un peu partout dans le monde. Les Québécoises et les Québécois sont loin d'être les seuls à avoir affirmé la place d'une langue rassembleuse, indissociable de leur identité nationale et culturelle.**

**E**n associant le français comme la langue du travail, du commerce, des affaires et de l'enseignement, la Charte de la langue française touche tous les domaines de la vie quotidienne et a fait du français, en 1977, le fondement de la société québécoise. C'est le psychiatre Camille Laurin, ministre

du Développement culturel du gouvernement de René Lévesque, qui avait concocté la loi 101.

De nombreux pays ont envoyé au moins une délégation rendre visite à l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour se familiariser avec notre modèle d'aménagement linguistique. L'organisme, créé en 1961 sous le gouvernement libéral de Jean Lesage, reçoit régulièrement, depuis une trentaine d'années, des groupes de curieux du monde entier qui cherchent comment protéger leur propre langue. Pas toujours facile de savoir ce que chacune de ces délégations rapporte dans son baluchon et ce qu'elle en fait exactement une fois de retour au pays. Mais certaines retombées sont toutefois plus repérables que d'autres. « Bien que les lois linguistiques belges et suisses soient bien antérieures à la nôtre, leurs deux communautés francophones ont imité notre manière de faire la promotion du français, et les Flamands se sont inspirés de notre modèle en ce qui a trait à la langue du



Photos : Michèle Giroux

**Le 26 août, une manifestation se tenait à Montréal pour célébrer le 30<sup>e</sup> anniversaire de la loi 101. Ironie du sort, moins d'une semaine auparavant, la Cour d'appel du Québec invalidait la loi 104. Cette disposition de la loi 101 avait été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Elle a comme effet de bloquer l'utilisation par certains d'un stratagème pour contourner l'application de la loi sur la langue française. Le jugement a été porté en appel en Cour suprême par le gouvernement du Québec.**

travail », souligne Gérald Paquette directeur des communications de l'OQLF.

### **Les Chinois emboîtent le pas**

La Chine s'est également penchée sur le cas québécois. Bien que 68 % de la population chinoise parlent le mandarin (putonghua, « langue commune »), il existe environ 200 langues en Chine. Dans une volonté d'uniformisation, le gouvernement chinois avait envoyé, en 1997, une délégation à Montréal. La Loi sur la langue et l'écriture d'usage commun de Chine, adoptée en 2001, présente de nombreux points communs avec la charte. Notamment en ce qui a trait aux domaines d'utilisation de la langue, ainsi qu'à la maîtrise obligatoire de la langue officielle pour accéder à certains postes dans les secteurs public et privé.

Dès les années 70, les journaux et les magazines populaires gallois ont attentivement suivi les discussions sur les premières lois linguistiques adoptées au Québec. Le pays de Galles a déjà dépêché deux équipes d'observateurs au Canada francophone. Il voue une certaine admiration à la résistance québécoise, a déjà reconnu, en 2002, Colin H. Williams, professeur et chercheur au Département de gallois de l'Université de Cardiff, en Grande-Bretagne, faisant valoir que les deux collectivités avaient toutes deux subi la discrimination de l'État britannique et l'hégémonie



de la langue anglaise. Bien que les locuteurs gallois soient minoritaires (18,8 %) chez eux, la pression sociale fut suffisamment forte pour qu'en 1993, la Loi sur la langue galloise la mette sur un pied d'égalité avec l'anglais. Conformément à la stratégie québécoise, elle fait du gallois la langue de l'affichage public et de l'administration.

L'Estonie et la Lituanie se sont toutes deux munies, en 1995, d'une loi sur la langue officielle. L'Ukraine a fait de même en 1999, comme la Lettonie. La présidente lettonne, Vaira Vike-Freiberga, qui a vécu 45 ans à Montréal, connaissait bien la stratégie linguistique québécoise. « Nous avions, selon elle, trouvé un équilibre entre droits collectifs et droits individuels », explique Gérald Paquette, qui a reçu de nombreuses délégations des pays baltes à la suite de leur indépendance, au début des années 90.

« J'ai aussi accueilli des Allemands et des Néerlandais, dont

les pays sont de plus en plus envahis par l'anglais, et des Danois, qui, eux, font face à l'allemand et au suédois », dit Gérald Paquette. Les Basques ont fait venir, en 2001, un groupe de Québécois pour que leur savoir-faire en matière de « francisation » des entreprises les guide dans la « basquisation » des leurs. Le Québec a également constitué une référence pour la Catalogne quand, confrontée au géant espagnol, elle a entrepris, en 1980, de faire du catalan la langue de préférence dans un modèle de cohabitation linguistique. Elle voulait, dans un contexte de mondialisation, intégrer sa propre langue dans tous les domaines de la vie sociale et réduire l'omniprésence de l'espagnol comme celle, grandissante, de l'anglais. Le Québec et la Catalogne ont d'ailleurs signé un accord de coopération linguistique en 1996 afin de partager officiellement leurs expériences. Les Catalans sont encore passés à l'OQLF en mai

dernier, pour la cinquième fois, pour apprendre à « catalaniser » le domaine des affaires.

De plus, accessible dans Internet, la loi 101 fait sans doute des petits sans faire de bruit. Jacques Leclerc, sociolinguiste et professeur québécois, décèle son influence sans, toutefois, de preuves à l'appui. Il a passé au peigne fin quelque 700 lois linguistiques de pays du monde entier, de l'Algérie au Turkménistan en passant par l'Inde ou l'Irlande, minutieusement répertoriées dans un site Internet qui regorge d'informations à ce sujet... « Je retrouve régulièrement les mêmes tournures de phrases et dispositions que dans la loi 101, dit-il avec amusement. Les ressemblances sont souvent frappantes. » Il ajoute : « L'Indonésie veut se doter d'une grande loi linguistique sur l'indonésien officiel. Ses fonctionnaires ont déjà entrepris des démarches pour venir au Québec en 2007. »

Trente ans plus tard, le bilan surprendrait bien du monde, à commencer par les Québécoises et les Québécois eux-mêmes. Les détracteurs de cette charte, qui avait à l'époque tant heurté le Canada anglais, étaient bien loin de se douter de l'admiration qu'elle susciterait et du succès international qui l'attendait.

**Emmanuelle Tassé**

# Un nouveau contexte juridique

**Le procès contre le gouvernement du Québec concernant les lois 7 et 8 s'est enclenché en Cour supérieure, le 17 septembre. Oui, malheureusement, car le gouvernement a refusé d'abroger ces lois ainsi que la loi 43<sup>1</sup> malgré les décisions importantes rendues récemment par la Cour suprême du Canada et le Bureau international du travail (BIT). En effet, ces instances reconnaissent clairement le droit des travailleuses et des travailleurs de s'associer et, conséquemment, de négocier.**

**S**ouvenons-nous qu'en décembre 2003, avec les lois 7 et 8, le gouvernement Charest s'est attaqué au droit d'association de 25 000 femmes œuvrant à leur domicile auprès des enfants (service de garde en milieu familial) ou de bénéficiaires du réseau de la santé et des services sociaux (ressources intermédiaires et ressources de type familial). Ces lois révoquaient les accréditations des syndicats, qui avaient réussi au bout de plusieurs années de lutte à se faire reconnaître par les tribunaux, et interdisaient à ces travailleuses et à ces travailleurs, à l'avenir, l'accès à la syndicalisation et à la négociation collective.

En décembre 2005, avec le projet de loi 142, le gouvernement allait mettre fin à la négociation des conventions collectives des 500 000 salarié-es de l'État en décrétant leurs conditions de travail.

La décision de la Cour suprême du 8 juin dernier fait suite à des recours déposés par des syndicats de Colombie-Britannique qui contestaient les agissements de leur gouvernement en 2002. Cette année-là, le gouvernement de cette province a retiré des conventions collectives du secteur de la santé toutes les dispositions concernant la sous-traitance des services paramédicaux. Il a également éliminé toutes les possibilités de déplacement et de formation à la suite d'une mise à pied. Ainsi, les règles d'ancienneté pour ces personnes devenaient inopérantes. De surcroît, la loi exclut ce type de clause de sous-traitance du champ de négociation pour le futur.

La CSN a été la seule organisation syndicale québécoise que la Cour suprême ait autorisée à plaider dans ce dossier, compte tenu de la représentativité de la centrale dans le secteur public et des répercussions que cette décision pouvait avoir sur le droit québécois.

## Déficit démocratique

Se référant à la Charte canadienne et en opérant un virage à 180 degrés, la Cour rappelle l'importance de notre histoire et reconnaît la contribution du mouvement syndical au développement démocratique de la société ainsi que notre rôle capital dans la défense des intérêts des travailleuses et des travailleurs : « Enfin, la valeur qu'attache la Charte au renforcement de la démocratie appuie la thèse de l'existence d'un droit constitutionnel de négocier collectivement. En effet, la négociation collective permet aux travailleurs de parvenir à une forme de démocratie et de veiller à la primauté du droit en milieu de travail. Ils acquièrent voix au chapitre pour l'établissement des règles qui régissent un aspect majeur de leur vie. »

Mario Évangéliste est l'avocat qui représente la CSN dans cette cause. C'est également lui qui a plaidé en Cour suprême pour représenter la centrale dans le dossier des syndicats de la Colombie-Britannique, dont il est question dans le reportage.

Photo : Michel Giroux

## *Ces deux législations ont pour effet de nier les droits des femmes, ce qui constitue pour certaines un retour au début du XX<sup>e</sup> siècle.*

En mars 2006, le Bureau international du travail (BIT) rendait également une décision concernant les lois 7 et 8. Il demandait alors au gouvernement d'amender les dispositions de ses lois afin que les travailleuses concernées puissent bénéficier du régime général du droit du travail collectif et que leur soit rendu le droit de constituer des organisations jouissant des mêmes droits, le tout conformément aux principes de la liberté syndicale.

Par sa décision du 8 juin, la Cour suprême dit au gouvernement du Québec qu'il est en déficit démocratique. En effet, la Cour rappelle que le droit de négocier, inhérent au droit d'association, constitue une pierre d'assise de la démocratie au Canada. C'est pour elle une garantie de la promotion de « la dignité humaine, l'égalité, la liberté et le respect de l'autonomie de la personne ». En outre, la Cour suprême affirme que nos lois ne peuvent accorder moins de droits que ce que les conventions internationales reconnaissent.

C'est donc dans ce nouveau contexte juridique que s'est ouvert le procès concernant les lois 7 et 8 et que se tiendra plus tard celui de la loi 43. « En adoptant les lois 7 et 8, le gouvernement a tout

simplement rayé d'un coup de crayon les droits de milliers de femmes qui travaillent à domicile, dans les soins aux individus, leur retirant de ce fait l'accès également à des programmes sociaux — normes minimales du travail, équité salariale, etc. Nous sommes tout à fait dans les stéréotypes de la société. Au lieu de favoriser la mise en œuvre des droits de ces femmes, on les leur a retirés, qu'il s'agisse du droit de se syndiquer ou de celui de négocier, et de ceux qui s'ensuivent. On leur a enlevé toute capacité d'agir. Ces deux législations ont pour effet

de nier les droits des femmes, ce qui constitue pour certaines un retour au début du XX<sup>e</sup> siècle. Nous voulons battre en brèche ces idées archaïques et rétablir des libertés fondamentales », de soutenir la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

Ce premier procès devrait se terminer vers la fin du mois de décembre. Outre les plaignantes, nous pourrions y entendre des experts des domaines socio-économique et des relations industrielles.

**Jacqueline Rodrigue**



Photo : Alain Chagnon

**Les travailleuses et les travailleurs dans les RI et RTF sont disponibles le jour, le soir et la nuit, sept jours par semaine, 365 jours par année. Ces ressources accueillent des personnes handicapées, des personnes déficientes intellectuelles, des personnes qui éprouvent des problèmes de santé mentale ou encore des personnes âgées en perte d'autonomie.**

1. Le projet de loi 142 adopté en décembre 2005 est devenu la loi 43.

# Le monde en soi

**Berlin, été 2007. Une salle bondée. Mille sept cents délégué-es de 169 pays ! Du côté de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN), le président, Ronald Cameron, la vice-présidente, Marie Blais, et le vice-président, Jean Trudelle, composaient la délégation officielle et près d'une douzaine de profs de cégeps, d'universités et d'établissements privés y étant affiliés ont également pris part à ce congrès à titre de délégués fraternels. Quand s'unir pour une éducation de qualité et promouvoir la justice sociale prend tout son sens...**

Soixante ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, des millions d'enfants et d'adultes voient toujours leurs droits fondamentaux niés à l'école et dans la société. Si l'on assiste à des efforts considérables pour favoriser la scolarisation, notamment des fillettes, que l'on distribue des repas dans les écoles, que l'on aide les orphelines et les orphelins du SIDA..., il reste que ces initiatives sont marginales à l'échelle internationale.

### **Quand l'exode des cerveaux constitue un enjeu**

Un problème sérieux et persistant pour les syndicats de l'enseignement des pays en développement demeure l'embauche et la formation d'un



Marie Blais, vice-présidente de la FNEEQ, s'adressant aux délégué-es du congrès.

personnel enseignant qualifié. Les pays s'en remettent à de nombreux enseignants contractuels, dont la formation est souvent insuffisante et les conditions de travail et salariales très précaires. Le problème est aggravé par les mises à pied de professeurs qualifiés et « la migration des cerveaux ». Des jeunes, qui vont faire des études à l'étranger, ne reviennent tout simplement pas dans leur pays, ce qui prive plusieurs pays pauvres d'intellectuels indispensables à leur développement, sans compensation aucune. L'Internationale de l'éducation (IE) continuera ses

interventions afin que des mesures concrètes soient prises en faveur des pays victimes de l'exode des cerveaux et afin que l'ensemble des gouvernements assure des conditions d'emploi attrayantes pour une éducation publique de qualité.

### **Une commercialisation pas toujours insidieuse**

Toutes les organisations syndicales de l'IE s'inquiètent de l'accroissement de la commercialisation de l'éducation. Citons la situation du Chili qui, ayant cédé aux pressions de la Banque mondiale, possède un

secteur de l'éducation hautement ségrégué et compte maintenant des millionnaires de l'éducation ! Mentionnons le cas de l'Australie, où de vastes réformes en formation professionnelle et technique ont conduit à une flambée des droits de scolarité. Soulignons le phénomène argentin, alors que c'est l'éducation supérieure qui est visée et de nombreuses universités sont complètement privatisées.

Un congrès, c'est évidemment aussi de nombreuses activités : caucus des femmes, caucus de l'enseignement supérieur, sans oublier les multiples rencontres de concertation avec des délégations d'autres pays. Pour la FNEEQ, c'est mission accomplie, puisque la plupart des amendements et des propositions que ses délégué-es ont mis au jeu ont été adoptés. On se donne rendez-vous dans quatre ans !

Fondée en 1993, l'Internationale de l'éducation regroupe près de 30 millions de membres de 348 organisations actives dans 169 pays et territoires.

**France Désaulniers**

## **Quand enseigner devient dangereux**

Dans certains pays, être enseignant suffit pour que votre vie soit en danger. Les délégué-es au congrès ont pointé du doigt la situation qui prévaut au Mexique, en Colombie, au Pérou, en Irak, en Éthiopie, où des enseignants ont été victimes d'assassinat, de torture, d'emprisonnement et de persécution depuis plusieurs années. Ils ont également dénoncé le cas de l'Australie, qui a eu recours à l'armée pour prendre le contrôle de 64 communautés aborigènes isolées privant ainsi d'école plus de 5000 enfants aborigènes.



ROMÉO BOUCHARD

Études en philosophie, en théologie, en histoire et en sciences politiques. Enseignement aux cégeps de Jonquière, de Rivière-du-Loup et de Saint-Félicien (philosophie, sociologie, développement local) ainsi qu'à l'UQAM (communications) Journalisme au Quartier Latin et à la CSN (Montréal) Agriculture biologique à plein temps de 1975 à 1995 (Saint-Germain-de-Kamouraska) Développement local au Kamouraska : organisation d'un théâtre d'été, d'un Symposium de peinture, de Rendez-vous nationaux sur le développement local et l'avenir des campagnes Fondation et présidence de l'Union paysanne de 2000 à 2005

# Libérer les Québécois

**L**es régions périphériques vont mal. Les ressources naturelles qui ont longtemps été leur gagne-pain — la pêche, la forêt, l'agriculture, la nature, l'énergie, les mines — leur échappent de plus en plus, pillées ou épuisées par des entreprises étrangères qui les ont écrémées sans se soucier de l'avenir ni des populations où elles étaient situées, avec la bénédiction de nos gouvernements.

## La trahison des politiciens

Les politiques de développement régional qui se multiplient d'un gouvernement à l'autre, tout comme les initiatives de développement local, sont un échec et n'ont en rien freiné l'hémorragie... Ce qu'il faut, ce sont des réformes dans notre façon de gérer l'exploitation de nos ressources. Nos politiques forestières, agricoles, minières et autres ont cédé sans condition la ressource aux grandes entreprises et livré les populations en pâture à leurs actionnaires.

## Le scandale de l'éolien

Ne vient-on pas d'offrir sur un plateau d'argent à des multinationales, majoritairement étrangères, l'énergie commune du vent, sans informer les populations concernées ni s'assurer qu'elles retireront une part des bénéfices en contrepartie des inconvénients qu'elles subiront, allant même jusqu'à interdire à Hydro-Québec de mettre en œuvre des développements éoliens pour ne pas nuire au privé. Avec l'éolien, c'est tout le secteur d'avenir des énergies renouvelables qui échappe aux régions en difficulté, dont les populations sont une fois de plus livrées en pâture à des multinationales.

## Redonner le pouvoir aux régions

Comment se fait-il que nous ne puissions pas profiter davantage de toutes ces richesses naturelles pour en vivre et nous développer ?

Une seule explication. Les populations régionales n'ont strictement rien à dire dans la gestion des ressources qui sont leur gagne-pain. Elles doivent se contenter de subir les conséquences des cadeaux

insensés consentis aux compagnies privées par des politiciens en mal de pouvoir. L'occupation du territoire n'est plus une priorité pour eux.

Le Québec, ce n'est pas d'abord l'État québécois, c'est avant tout ses régions et ses communautés. Les Québécois. Il faut redonner aux régions, aussi bien centrales que périphériques, le pouvoir de se gouverner et de participer à la gestion de leurs ressources et de leurs services collectifs par l'implantation de véritables gouvernements territoriaux élus et autonomes financièrement.

## Révolution tranquille, phase 2

La première phase de la Révolution tranquille nous a doté d'un État fort, il faut maintenant s'atteler à la deuxième phase, celle que René Lévesque avait imaginée en 1977, mais qu'il a été empêché de réaliser par son propre parti : la révolution démocratique et la décentralisation démocratique.

Note : à paraître le 22 octobre, aux Éditions Écosociété, *Libérer les Québécois, décentralisation et démocratie*, par la Coalition pour un Québec des régions.

**Perspectives**  **CSN**

*Perspectives CSN* est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux  
514 598-2131  
Publié quatre fois par année, il est tiré à 28 500 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

### Coordination

Roger Deslauriers  
roger.deslauriers@csn.qc.ca

### Adjointe à la coordination

Lyne Beaulieu

### Rédaction

Michel Crête, France Désaulniers, Michelle Filteau, Madeleine Gignac, Louis-Serge Houle, Diane Lapointe, Jean-Pierre Larche, Denise Proulx, Claude R. Lévesque, Jacqueline Rodrigue, Lyle Stewart, Emmanuelle Tassé

### Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu, Claire Trencia

### Conception graphique

Jean Gladu et Sophie Marcoux

### Soutien technique

Carole Archambault

### Photographie

Clément Allard, Alain Chagnon, Michel Giroux, Jeannot Lévesque, Maxime Picard, Patrick Woodbury

### Illustrations

Jean Gladu

### Caricature

Boris

### Impression

Les syndiqué-es CSN de l'imprimerie Impart-Litho

### Distribution

Module de distribution de la CSN

### Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus

514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2007

Dépôt légal - Bibliothèque et archives Canada, 2007

Envoi de poste publication

n° de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne

pouvant être livrée au Canada à :

CSN, 1601, avenue De Lorimier

Montréal (Québec) H2K 4M5

# LA PRÉVENTION ON LA PREND



# À CŒUR !



SEMAINE NATIONALE

**DE LA SANTÉ-SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL**



**Du 21 au 27 octobre 2007**